

## SÉCURISATION DE LA CHASSE

# La mission sénatoriale s'invite dans l'Ain

Mme Mercier, MM. Chaize et Buffet, sénateurs,  
M. Guénard, dirigeant de "Dans L'1000" (en orange).

**Cinq parlementaires, emmenés par Patrick Chaize, ont assisté à une battue et visité un stand de tir.**

SÉBASTIEN JACQUART

Sur la saison 2020-2021, l'Office français de la biodiversité a dénombré 80 accidents de chasse, dont sept mortels (six chasseurs, un non-chasseur). Une accidentologie exceptionnellement faible, eu égard à l'impact des mesures sanitaires sur la pratique du loisir, mais qui s'inscrit dans une tendance baissière de long terme. On comptait 232 accidents de chasse en 1999-2000 (dont 39 mortels), 136 en 2019-2020 (11 morts), après un point bas à 113 en 2018-2019 (7 morts). Cela peut paraître peu, mais c'est déjà trop, surtout pour les proches des victimes. C'est ainsi que deux personnes, après avoir perdu un ami, tué dans son jardin lors d'un accident de chasse, ont lancé une pétition sur la plateforme dédiée du Sénat. Et comme celle-ci a récolté plus de 100 000 signatures, il a été créé une mission de contrôle sur la sécurisation de la chasse, dont le sénateur aindinois Patrick Chaize est rapporteur. Aussi, celui-ci recevait, le 20 décembre, une délégation qui s'est rendue à Nivigne-et-Suran, École de la chasse et de la nature de Rosy, pour assister à une battue et à une présentation de la formation fédérale de chef de battue, puis au stand de tir Dans L'1000 à Vonnas, pour un topo sur la formation au maniement des armes, au tir de chasse et à la prévention des accidents. « Une journée très utile, en immersion totale, a commenté Patrick Chaize. Cela nous a permis de voir concrètement comment s'organise une battue, comment se passent les tirs, etc.



*Nous avons pu discuter avec les pratiquants et poser toutes les questions, des plus naïves ou plus vicieuses. De quoi construire un rapport charpenté et répondre à la question posée par la pétition : "Comment sécuriser la pratique de la chasse?" »*

### UNE VISION CONCRÈTE

*« Nous avons pu voir que des mesures de sécurité, des règles, encadrent déjà les postes de chasse. Reste à savoir si elles sont appliquées partout, si elles sont adaptées à tous les terrains, s'il est raisonnable de reprendre la chasse après le repas de midi... »* énumère pour sa part Marie Mercier, sénatrice de Saône-et-Loire. Et son collègue François-Noël Buffet, sénateur du Rhône, président de la Commission des lois, lui-même chasseur à ses heures, d'ajouter : « Il s'agit de répondre à ces questions non pas pour opposer pro et anti-chasse, mais de sécuriser la pratique et lui permettre de se poursuivre, de ne rien négliger, de tout voir, de tout dire, pour faire de vraies propositions, y compris par la loi si nécessaire. Cette journée a permis de montrer comment les choses se passent, de ne pas être dans le fantasme. Ce que j'en retiens :

*l'importance de la ronde du matin et du rôle de l'organisateur de la chasse dans la distribution des postes et le rappel des consignes de sécurité, ainsi que la nécessité d'apprendre à maîtriser son arme. »*

Les sénateurs ne se sont pas imposé de contrainte de temps car « le sujet mérite d'être approfondi et que l'on fournisse un travail le plus complet possible ». Fédération de chasse, chambres consulaires, ONF, associations d'usagers des espaces de plein air... Ils souhaitent entendre toutes les parties. Mais promis, leurs conclusions ne se feront pas trop attendre. ■

# 1,03

**On compte 1,03 million de pratiquants de la chasse en France, dont 25 750 femmes.**

# 27 800

**La chasse génère en emplois, 27 800 équivalents temps plein.**

Source : Fédération nationale des chasseurs.